

Salaires 2018 de l'Etat de Fribourg

Des augmentations largement insuffisantes

Le Conseil d'Etat a décidé de revaloriser les salaires du personnel de l'Etat de Fribourg de 0,3% en 2018. Cette revalorisation s'appliquera également au personnel du secteur subventionné (EMS, réseaux de soins et secteur social). Pour mémoire, le SSP – région Fribourg avait demandé une augmentation de salaires de 1,6%, permettant de compenser l'augmentation du coût de la vie et de rembourser – partiellement – les baisses de salaires décidées durant les années 2013 à 2016.

Une revalorisation insuffisante

Pour le SSP – région Fribourg, cette revalorisation des salaires est largement insuffisante.

Il faut rappeler que l'indice des prix à la consommation a augmenté de **0,8%** entre novembre 2016 et novembre 2017 (de 106,8 à 107,6 points ; le mois de novembre sert de référence pour déterminer l'indexation des salaires à l'Etat de Fribourg). L'octroi d'une revalorisation de 0,3% se traduira donc par une **diminution du pouvoir d'achat pour l'ensemble des salariés qui se trouvent au sommet de leur classe de salaire**, soit la moitié du personnel de la fonction publique et parapublique fribourgeoise.

Au vu de l'excellente santé financière de l'Etat de Fribourg – pour mémoire, les comptes 2016 ont bouclé avec un excédent de 86,8 millions de francs avant provisions, et la fortune est toujours de plus d'un milliard de francs – il est incompréhensible que le Conseil d'Etat ne garantisse pas l'entier de l'augmentation du coût de la vie, et diminue même le pouvoir d'achat de la moitié des salariés de l'Etat. Même dans le secteur privé, les salaires nominaux seront augmentés de 0,7% en moyenne !

Le Conseil d'Etat ne tient pas ses engagements

Nous constatons également que le Conseil d'Etat ne tient pas ses engagements de rembourser les mesures d'économies qui ont été prélevées, de 2014 à 2016, sur les salaires du personnel de la fonction publique et parapublique fribourgeoise. Pour mémoire, les coupes salariales se sont montées à plus de 70 millions de francs sur cette période.

En 2013, lors des mesures d'économies salariales qui avaient été décidées (suppression / report des annuités ; contribution dite « *de solidarité* »), le gouvernement s'était engagé à « *rembourser l'effort financier* » une fois que « *la situation financière le permettra* » (Message du 3 septembre 2013). Ces engagements – pourtant pris devant les députés du Grand Conseil – sont malheureusement restés lettre morte.

Le Conseil d'Etat poursuit donc sa politique d'austérité, débutée en 2013. Cela augure mal des nombreux dossiers qui s'annoncent en 2018, en particulier l'application de la Loi sur le personnel de l'Etat de Fribourg (LPers) à l'HFR ou la révision de la Loi sur la Caisse de prévoyance de l'Etat de Fribourg.